



Succession pour un enfant unique et adopté

Par noejac

Mes parents sont mariés sous le régime de la communauté universelle, ils ont 97ans.

Je suis fille unique issue d'un premier lit, mon père est décédé en 1956 et mon beau-père m'a adoptée depuis 2000. Ils sont propriétaires d'un appartement à Cannes et d'environ 200000? en banque.

A leur décès, je m'inquiète des frais de succession . Comment puis-je faire pour ne pas avoir trop à payer et pouvoir récupérer l'appartement de mes parents ainsi que l'argent liquide qu'ils ont économisé.

Je vous remercie pour votre réponse qui m'aiderait bien !

Cordialement.